



RÉGION
NORMANDIE

MODERNISATION DES SALLES DE CINEMA



*Cofinancé par
l'Union européenne
avec le fonds
européen de
développement
régional (FEDER)*

Thème : Culture

Objectif stratégique

Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie.

Mission

Accompagner et valoriser la culture et le patrimoine de la Normandie

Territoire

Normandie

Type d'aide

Subvention

CONTEXTE

La Normandie bénéficie d'un réseau riche de salles de cinéma. Une centaine d'établissements cinématographiques très variés maille le territoire. Si la Région compte de nombreux multiplexes dans les zones urbaines à forte densité, elle recèle aussi d'un grand nombre d'établissements de petite, voire de très petite taille (mono écran). Ces petits établissements proposent le plus souvent une programmation variée entrant dans le cadre des classements art et essai et sont souvent les seuls établissements culturels dans les aires rurales ou les aires urbaines à très faible densité à proposer une programmation régulière. Ces établissements parfois anciens, ou équipés d'un seul écran, sont contraints, pour pouvoir maintenir une exploitation efficiente de procéder à des investissements de modernisation, d'accessibilité, de capacité de diffusion, d'amélioration d'accueil voire de rénovation complète de la salle ou de doublement de salle.

OBJECTIF

L'objectif est de maintenir sur le territoire un réseau de salles, aux capacités d'exploitations cinématographies efficaces, notamment dans les aires de faible urbanisation afin, notamment, d'assurer la plus grande diversité culturelle et la possibilité d'accès du plus grand nombre aux propositions cinématographiques. Dans ce cadre une attention particulière sera apportée aux projets de salles mono écran voulant passer à deux écrans.

QUELS SONT LES BENEFICIAIRES :

- Toutes les salles implantées en Normandie, exploitées par des entreprises à maîtrise d'ouvrage publique ou privée, dont le nombre de spectateurs ne dépassent pas 7500 par semaine.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE

Cette aide vise à accompagner des projets d'investissements s'inscrivant en lien avec le projet culturel du lieu et visant

- A améliorer le confort, l'accueil et l'accessibilité des spectateurs,
- A contribuer à la modernisation de la salle,
- A l'augmentation du nombre de salle pour les mono écrans notamment
- A la numérisation des salles
- Tous les types d'investissements en travaux et équipements envisageables contribuant au maintien de l'exploitation de la salle permettant de mieux répondre aux attentes des spectateurs.

Les projets d'investissement inscrits dans un contrat territorial seront instruits de manière prioritaire. De la même manière les projets situés dans des zones fortement éloignés d'offre culturelle seront étudiés en priorité. Par ailleurs, une attention particulière sera apportée aux salles de cinéma souhaitant passer de mono écran à deux salles.

La participation régionale ne pourra excéder 30 % du montant total des travaux HT. L'aide régionale est plafonnée à 100 000 € et ce pour toutes les demandes.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES SALLES DE CINEMA

Un dépôt de demande doit être effectué en ligne. Les subventions ne sont accordées qu'après vote de la Commission permanente du Conseil régional et suite à la signature d'une convention type fixant les obligations respectives des deux parties.

EN SAVOIR PLUS

La loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités territoriales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique dite " loi Sueur ",

Délibération n° AP D 17-06-1 du Conseil Régional en date du 26 juin 2017 adoptant la nouvelle politique culturelle régionale,

Délibération de la Commission Permanente du 27 janvier 2020 portant modification du dispositif en faveur de la modernisation des salles de cinéma et adoption de son extension au territoire de la Normandie.

Contacts : Benoit Pétel

Direction de la Culture et du Patrimoine

Direction / service : Service droits et industries culturelles

Téléphone : 02 35 52 21 39